

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

REMY COINTREAU

(Euronext Paris)

Par courrier du 5 août 2008, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC (1345, Avenue of the Americas, New York, NY 10105, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 1^{er} aout 2008, par suite d'une acquisition d'actions REMY COINTREAU, le seuil de 15% du capital de la société REMY COINTREAU, et détenir pour le compte desdits fonds, 7 099 401 actions REMY COINTREAU représentant autant de droits de vote, soit 15,25% du capital et 9,71% des droits de vote de cette société (1).

-
- (1) Sur la base d'un capital composé de 46 558 793 actions représentant 73 132 254 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.